



**Compte-rendu du Conseil Municipal
de Ligny-le-Ribault**
Séance du mercredi 13 mai 2020

L'an 2020 le 13 mai à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en audioconférence* sous la présidence de DURAND-GABORIT Anne, Maire.

Mme le Maire fait l'appel :

Présents : Mmes : DRUPT Dominique, DURAND-GABORIT Anne, KAKKO-CHILOFF Anne ; MINIERE-GAUFROY Claire, SOULIER Patricia, MM : FOUGERET Eric, GOUBERT Alex, GRUGIER Olivier, THEFFO Jean Marie, VALLICIONI Marc

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GLORIAN Jérémy à Mme GABORIT Anne, Mme DE NOTER Armelle à Mme DRUPT Dominique

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

Date de la convocation : 07/05/2020

Date d'affichage : 07/05/2020

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en PREFECTURE DU LOIRET

le : 22/05/2020

A été nommé(e) secrétaire : M. THEFFO Jean-Marie

Le compte-rendu de la séance du 10/02/2020 est validé à l'unanimité

**l'ordonnance du Conseil des ministres du 1er avril 2020 permet la tenue des assemblées délibérantes par visioconférence ou audioconférence pour éviter leur réunion physique.*

Ordre du jour :

1/ COVID 19 : point sur les actions mises en place depuis le 16 mars 2020

- a. Organisation générale de la mairie
- b. demandes d'aides reçues
- c. commandes diverses : équipement de protections
- d. actions communales auprès de la population
- e. mesures mises en place par le département et l'EPCI
- f. école et garderie : reprise des services
- g. remerciements

2/ Eau et Assainissement

- Point STEP
- Pompe à Chlore

3/ Aide installation nouveau médecin suite à sa demande

4/ Adhésion à Panneau Pocket

5/ Exposition d'été et bureau du tourisme

6/ Festivités estivales

7/Gibelotte

8/ Informations diverses

1/ COVID 19 : point sur les actions mises en place depuis le 16 mars 2020

a. Organisation générale de la mairie

Suite aux annonces du Président de la République lors de son allocution télévisée du 16 mars 2020 et aux décisions prises ultérieurement par le gouvernement, le Centre Départemental de Gestion de la fonction publique territoriale du Loiret nous a informé sur les solutions d'organisation que nous pouvions retenir. Afin de mettre en œuvre l'ensemble des actions pour protéger les agents, Madame le Maire, dès le 16 mars 2020, mit en place le confinement des agents:

• **Service école/garderie :**

6 agents => **ASA**: Autorisation Spéciale d'Absence

1 agent => Arrêt Maladie (personne à risque)

Les agents étaient sollicités si besoin pour les enfants du personnel soignant

(Cantine : 4 jours - Garderie : 2 matinées)

- **Service administratif :**

1 agent =>télétravail et présentiel suivant besoin

1 agent => en **ASA** (présentiel suivant besoin)

Fermeture accueil public maintien standard et mail toute la journée

- **Service technique**

2 agents =>en **ASA** (présentiel suivant besoin)

2 agents => maintien du service eau et assainissement (surveillance château d'eau)

1 agent => en arrêt maladie à compter du 1^{er} avril

b. demandes d'aides reçues

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que deux demandes d'aides liées à des pertes d'activités dans le cadre des mesures prises lors la pandémie du COVID 19 ont été reçues :

Délibération N° 2020-0012 :

Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) : Par un courrier en date du 8 avril 2020, la MAM installée dans le presbytère de la commune, a fait part à la municipalité des difficultés qu'elle rencontre concernant le paiement du loyer du mois de mai. Effectivement, depuis le 16 mars 2020 la MAM est fermée. Les deux assistantes maternelles indiquent qu'elles ne perçoivent plus pendant cette période les paiements liées au frais d'entretien. Ces frais annexes payés par les parents uniquement en cas de présence des enfants permettent de payer une grande partie du loyer. Concernant les loyers de mars et d'avril, grâce à la trésorerie qu'elles avaient, elles n'ont pas eu de difficulté pour les paiements, malheureusement le mois de mai semble plus difficile à aborder. C'est dans ce cadre que Mmes ROLLERI et ROUILLON sollicitent la mairie pour une éventuelle aide exceptionnelle pour le loyer de ce bâtiment communal.

Après échanges, Madame le Maire et les membres du conseil municipal s'accordent à l'unanimité pour octroyer une aide exceptionnelle pour le loyer hors charge de 362,26 €.

CAMELEON :

Une seconde demande de l'association Caméléon a été reçue par courrier en date du 14 avril 2020. L'association sollicite une aide financière. Afin de l'accompagner dans cette demande elle a été redirigée vers les organismes compétents.

A l'unanimité les membres du conseil privilégient cette solution

c. commandes diverses : équipement de protections

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19 a été publié.

Dans le cadre de la lutte contre cette Pandémie et pendant toute la durée de confinement, Il a fallu tout au long de cette période et suivant les préconisations sanitaires définir des achats.

Elle précise et rappelle qu'au début de la crise sanitaire, le port du masque n'était pas préconisé par le gouvernement, les gestes barrières suffisaient. Finalement le port du masque est devenu vivement conseillé voir obligatoire dans certains cas et pour l'ensemble de la population.

C'est dans ces conditions et au vu des différentes annonces que des achats ont été faits afin d'avoir un équipement complet prioritairement pour les personnes vulnérables ou exposés comme les commerçants et artisans, ainsi que les agents qui reprenaient tous le travail.

Madame le maire indique donc aux membres que différentes commandes de masques ont été réalisées afin d'en avoir un minimum nécessaire pour palier aux besoins. A cela se sont ajoutés des gants, du gel hydroalcoolique et des visières pour les agents. Des produits et lingettes désinfectantes ont également été achetés notamment pour la reprise du service scolaire. Des protections en plexiglass pour équiper les bureaux (mairie, enseignants, bibliothèque..) ont été réalisées en régie par un agent.

Madame le Maire indique que ces achats se sont faits au fur et à mesure, suivant les diverses réceptions, parfois très incertaines ou livraisons absentes ou partielles. Nous avons pu réaliser des groupements de commandes, via l'AML (Association des Maires du Loiret), mais également l'UDMR (Union Département des maires ruraux), nous avons bénéficié et/ou acheté des produits via des entreprises comme Shiseido, Carrefour....

Mme le Maire souligne qu'une partie des achats de gel et masques faits par la commune sera subventionnée par l'Etat à hauteur de 50% pour les commandes entre le 13 avril et le 1^{er} juin 2020.

d. actions communales auprès de la population

Madame le Maire rappelle les différentes actions réalisées auprès de la population :

- Contact journalier des personnes vulnérables (environ 50 personnes)
- Proposition des portages des repas pour éviter les déplacements de ces personnes vulnérables

- Dotation de masques chirurgicaux et gel aux personnes vulnérables
- Dotation de masques chirurgicaux et gel aux personnes exposées (soignants, commerçants, entreprises, ...)
- Questionnaires distribués pour la répartition des masques du département et de la commune (retour de 514 questionnaires)
- Communication via l'info lettre et affichage.

e. mesures mises en place par le département et la commune

Madame Gaborit rappelle les mesures mises en place par le département et la commune concernant principalement la distribution de masques en tissu (normés) à la population :

- Distribution d'un masque grand public => **pris en charge par le département**
- Distribution d'un masque grand public => **achat groupé avec les commune de l'EPCI des Portes de Sologne => 3.08 € TTC/hab** (subvention à hauteur de 50% par l'Etat)

L'ensemble de ces masques sera distribué dans les prochains jours selon les quantités reçues.

f. école et garderie : reprise des services

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal que la reprise des GS/CP et CM2 a eu lieu pour les enfants le 12 mai. Celle-ci a été organisée en lien étroit entre l'équipe enseignante et la municipalité.

Madame le Maire rappelle que les enfants des soignants et des parents travaillant sans autre mode de garde sont prioritaires ainsi que l'accueil des fratries.

Cette reprise a nécessité beaucoup de travaux d'adaptation, d'organisation, de gestion de personnel municipal supplémentaire et de mise à disposition d'équipements et de produits à visée sanitaire contre le virus, pour optimiser la protection des enfants, des enseignants et du personnel dans le cadre du protocole gouvernemental.

Une nouvelle réunion aura lieu la semaine du 18 mai afin de préparer la reprise le 25 mai de l'ensemble des niveaux.

g. remerciements

Madame le Maire remercie les agents et les élus pour tout le travail effectué pendant la période de confinement.

Elle souligne les actions de Mme Vitel Christine qui a fait don de masques en tissus et de Mr Minière Olivier qui a offert des visières en plastique.

Elle remercie également toutes les personnes du village qui ont proposé leur service ou aidé la collectivité dans ce contexte délicat.

2/ Eau et Assainissement

- Point STEP

Olivier Grugier indique que les travaux de la nouvelle STEP n'ont été que peu interrompus pendant la période du confinement (l'ent Wangner : clarificateur, raccordement, L'ent EXEAU enfouissement d'une partie des canalisations).

Il précise que pendant cette même période, une réparation a dû être réalisée en urgence sur une canalisation de la station actuelle.

- Château d'eau

Différentes réparations ont eu lieu au château d'eau ; changement de la sonde, pompe à chlore.

Olivier Grugier précise que l'entreprise SOC viendra lundi 18 mai afin de faire une étude de l'installation électrique du château d'eau.

3/ Aide installation nouveau médecin suite à sa demande

Délibération N° 2020-0013 :

Madame le Maire indique que le nouveau médecin vient de rejoindre le cabinet médical, il s'agit du Dr Flora Mascart. Elle est arrivée le 2 mai 2020. Elle précise que c'est un réel atout pour notre village d'avoir deux médecins et un cabinet médical complet. Elle souligne l'importance et l'attractivité de ce « pôle santé » dans un contexte de démographie médicale tendu dans notre région.

Dans le cadre de l'aide à son installation au même titre que le Dr Saillard en 2008, le Dr Flora MASCART sollicite une aide financière pour son loyer pendant 5 ans.

Après échanges entre les membres et à l'unanimité, le conseil municipal valide la participation de la commune au loyer de Mme Flora MASCART pour un montant de 533,95 € par mois et pour une durée de 5 ans à compter du 2 mai 2020, considérant l'importance de sa présence au sein du cabinet médical et pour la population locale.

4/ Adhésion à Panneau Pocket

Délibération N° 2020-0014:

Afin de communiquer auprès de la population, Monsieur Theffo présente l'application « panneau pocket », il s'agit d'une application gratuite pour le public. Elle ne nécessite ni création de compte ni aucunes autres données personnelles du citoyen. Quelques secondes suffisent pour installer Panneau Pocket et mettre en favoris une ou plusieurs communes.

Complémentaire à la newsletter, cette application permettra d'alerter et d'informer la population d'une autre manière. Il est proposé d'adhérer à cette application pour un montant de 230 € par an pour la commune.

A l'unanimité les membres du conseil municipal valident cette adhésion.

5/ Exposition d'été et bureau du tourisme

Madame Drupt indique que l'organisation de l'exposition d'été annuelle et l'ouverture du bureau du tourisme estival habituel, évolueront au fil des préconisations gouvernementales dans le cadre de la lutte contre le COVID19.

Toutefois la préparation de l'exposition est en cours, le titre de celle-ci « Les Arlequins ». Cette exposition réunira une 20aine d'artistes lignois et deux invités d'honneur, ainsi que la bibliothèque.

Par mesure de précaution il n'y aura pas d'inauguration.

Concernant le bureau du tourisme, 6 candidats ont postulé et 2 habitantes de Ligny le Ribault ont été retenues.

6/ Festivités estivales

Délibération N° 2020-0015 :

Les membres du conseil municipal sont interrogés quant à la tenue des festivités du 14 juillet prochain, il s'agit principalement du bal et du feu d'artifice.

A l'unanimité les membres du conseil municipal s'accordent sur l'annulation du feu d'artifice pour cette année et du bal , considérant les risques sanitaires liés à la propagation du COVID 19 lors des rassemblements.

La cérémonie officielle quant à elle sera organisée suivant l'évolution des préconisations gouvernementales dans le cadre de la lutte contre le COVID19.

C'est également dans ce contexte que le Comité d'Animation Communale a fait récemment savoir son souhait de ne pas organiser de fête pour la Sainte Anne 2020.

7/Gibelotte

Délibération N° 2020-0016 :

Mr Theffo en charge de la communication sollicite l'avis des membres du conseil municipal concernant la parution de la Gibelotte. Vu l'arrêt des activités des associations du village pendant la période du confinement, et des perspectives incertaines, il semble préférable de reporter ou d'annuler cette parution. La commission communication travaillera sur ce sujet.

Les membres du conseil municipal approuvent cette décision à l'unanimité.

8/ Informations diverses

Diverses informations :

Il est rappelé que le barrage communal a été réparé et la DDT avertie.

Le fleurissement va revenir à la normale avec une plantation prévue début juin.

La déchetterie est ouverte mais seulement sur rendez-vous via la communauté de communes des Terres val de Loire.

Un calendrier en ligne a été mis en place <https://ccterresduvalde Loire.prordv.com/locations#>

Madame le Maire remercie l'ensemble des membres présents.

La séance est levée à 21h00

En mairie, le 20/05/2020

Le Maire

